

Une seconde vague de pôles métropolitains en appui des régions

- Les pôles métropolitains ont le vent en poupe, portés par la souplesse de gestion des syndicats mixtes.
- La nouvelle carte régionale et la métropolisation poussent les agglomérations de taille moyenne à se saisir de ces structures de collaboration issues de la loi RCT de 2010.

Un syndicat mixte, constitué par simple accord (délibérations concordantes) entre intercos à fiscalité propre, dont seul l'un d'entre eux doit héberger 100 000 habitants minimum. Voire 50 000 seulement si l'ensemble est d'un seul tenant et sans enclave. Sur le papier, la souplesse du statut juridique du pôle métropolitain, créé par loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, suffit à expliquer son succès. Car, après une 1^{re} phase qui avait vu une dizaine de pôles se créer entre 2011 et 2013, le mouvement est reparti de plus belle fin 2014, sous l'égide des nouvelles équipes intercommunales.

«L'effet label»

Les pionniers – Sillon Lorrain, Strasbourg-Mulhouse, Pays de Brest, Alès-Nîmes – se sont saisis de cet outil de coopération, conscients de ses atouts : une structure très souple à même de porter des projets sur différents champs d'action : culture, tourisme, développement économique, etc. «Malléabilité, capacité à coordonner des politiques locales et intercommunales et structure au

En chiffres

15

pôles métropolitains sont à ce jour officiellement créés auxquels s'ajoutent une quinzaine à l'étude ou aux statuts en cours de dépôt. La moitié des pôles créés sont constitués d'un bloc territorial continu. Seules six des 14 métropoles instaurées par la loi Mapam participent à un pôle métropolitain.

sein de laquelle on pose la vraie question : comment engage-t-on des formes de réciprocité entre les grandes villes et leurs territoires ? », liste le chercheur Philippe Estèbe. Qui juge d'ailleurs que « s'appeler pôle métropolitain n'a pas de signification en soi : sa seule valeur ajoutée, c'est sa capacité à instaurer un espace de dialogue entre la ville-centre et ses périphéries au sens large ».

Pourquoi alors ce regain de création et de projets de pôles depuis les municipales ? Délégué général de l'Association des directeurs généraux des communautés de France, David Le Bras y voit un « effet label, au moment où s'installent les métropoles, notamment pour les villes qui n'en ont pas la taille ». « C'est un outil très léger, qui ne dessaisit les EPCI d'aucune de leurs compétences et qui accepte les discontinuités territoriales », plaide le maire du Havre, Edouard Philippe, dont le projet de pôle de l'Estuaire de la Seine a enfin obtenu le feu vert de la préfecture. Le projet de pôle de l'Arc genevois vise, lui, à « fédérer les territoires en fonction d'une métropole qui n'est pas en France », en l'occur-

rence Genève, observe Philippe Estèbe. Autre élément expliquant le regain d'intérêt : « Des intercos, voyant leur périmètre stagner alors qu'elles aspiraient à le voir étendu, relancent leur projet de pôle », analyse David Le Bras. Et de citer le cas d'Avignon et des EPCI alentour, ou celui du Sillon alpin, relancé par Grenoble-Alpes métropole après l'avoir mis un temps au placard. « Avec le pays vironnais et celui du Grésivaudan, le pôle permettra de travailler sur la problématique de transports », prévoit-il.

Collaboration à la carte

La nouvelle carte régionale pousse aussi les agglomérations de taille moyenne à se saisir de l'opportunité pour mieux peser demain au sein de très grandes régions, comme en Normandie à Caen (lire ci-contre) ou au Havre : « A terme, les interlocuteurs privilégiés des régions, et dans notre cas la Normandie réunifiée, seront les pôles géographiques forts, capables d'engager des financements pour de grands projets. Il vaut mieux y être préparé », juge Edouard Philippe. Pionnier ou nouveau venu, le pôle conserve cet avantage d'une collaboration à la carte, là sur l'offre touristique, ici sur le réseau de transport, là encore sur le soutien à l'ingénierie (Le Mans-Sarthe). Jusqu'à des champs très pointus, comme le risque de submersion marine pour le pôle Côte d'Opale. Le tout à un périmètre choisi en fonction de la nature de la collaboration : malgré la puissante métropole en son sein, le pôle métropolitain du Grand Lyon se justifie par le besoin d'organiser la planification foncière autour de l'aéroport de Saint-Exupéry. Quitte d'ailleurs à créer deux pôles dont une partie des territoires se recoupe pour s'adapter à la géographie du besoin exprimé. *Aurélien Hélias*

La tentation bipolaire des grandes aggllos

C'est une tendance nouvelle dans la (courte) histoire des pôles métropolitains : la présence d'un pôle sur un territoire n'empêche pas une partie de celui-ci d'intégrer un autre pôle métropolitain sur un périmètre distinct. Ainsi au Grand Nancy, qui deviendra bientôt métropole. Membre fondateur du pôle métropolitain du Sillon européen avec les communautés d'agglomération de Metz, Epinal et Thionville (un ensemble d'un million d'habitants), il se lance dans la création d'un autre pôle. Celui-ci sera « ouvert au département et à la région, sur la base du Scot, pour travailler sur les mobilités, les réseaux, le développement économique, le tourisme, etc. », rapporte le patron du Grand Nancy, André Rossinot. A ce jour, le préfet est chargé de préfigurer ce pôle dont le périmètre pourrait être celui du syndicat mixte du Scot « Sud 54 » (sud du département),

correspondant à l'aire métropolitaine de Nancy, soit 20 EPCI pour 476 communes et 573 000 habitants. Démarche similaire pour le Grand Besançon, déjà partie prenante du pôle Centre Franche-Comté (lire ci-contre) qui s'associe au Grand Dijon pour construire un nouveau pôle unissant les deux capitales des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté. Ce projet est clairement le fruit de la nouvelle carte régionale, alors que les pôles métropolitains pourraient bien devenir « les colonnes vertébrales des grandes régions », assure le patron du Grand Besançon, Jean-Louis Fousseret. Et l'élu de justifier ce 2^e pôle associant Besançon par la nécessité de se « renforcer sur des thèmes plus précis : tourisme, haut débit... Et cela, sans jamais que le pôle ne soit une couche supplémentaire, dont la population ne veut plus ! », prend-il garde de préciser.